

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 13

Nombre de conseillers présents : 13

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire
- M. Raymond AST	1 ^{er} Adjoint
- M. Claude LENDARO	2 ^e Adjoint
- M. Gérard STERKLEN	3 ^e Adjoint
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2015
3. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin
4. Convention d'occupation précaire avec l'exploitation agricole dite "Ferme du Belacker"
5. Amélioration paysagère et pastorale au Huselberg
6. Implantation définitive de l'écluse et demande de subvention
7. Arpentage rue des Mésanges
8. Dotation globale de fonctionnement : réactualisation de la longueur de la voirie communale
9. Décision modificative n° 2 – budget principal
10. Divers
 - A. Vœux du Nouvel An
 - B. Concert de Noël
 - C. Elections régionales
 - D. EcoSacs
 - E. Plate-forme de déchets verts
 - F. Interventions diverses

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h.

Elle informe l'assemblée que le point n° 8 "Dotation globale de fonctionnement : réactualisation de la longueur de la voirie communale" est retiré de l'ordre du jour.

Par contre, suite à l'additif à l'ordre du jour, Mme le Maire fait savoir que le point "Vente de l'ancienne caserne des Sapeurs-pompiers" sera rajouté après le dernier point de l'ordre du jour et avant le point "Divers".

POINT N° 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Claude LENDARO comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 fixant les modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2015 autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFCAP ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2015 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

Vu l'exposé de Mme le Maire ;

Vu les documents transmis ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ;
- **décide** d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2016, au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Assureur : CNP Assurances / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,46 %

et

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %.

- **prend acte** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

et à cette fin,

- **autorise Mme le Maire** à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion ;
- **prend acte** que la collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Arrivée de Mme Isabelle MIERAL.

POINT N° 4 – Convention d'occupation précaire avec l'exploitation agricole dite "Ferme du Belacker"

Mme le Maire expose que la Commune de Husseren-Wesserling est propriétaire d'une parcelle agricole sur le ban communal de Moosch, au lieu-dit "Le Belacker".

Cette parcelle entoure le gîte d'étape du Belacker, également propriété de la Commune de Husseren-Wesserling et mis à disposition par la Communauté de Communes de Saint-Amarin qui a assuré la rénovation et l'exploitation par le biais d'une délégation de service public (DSP) conclue le 31 août 2013 et qui prendra fin le 30 août 2018. Elle précise qu'il est nécessaire qu'une activité agricole annexe y soit liée pour permettre l'entretien des terrains alentours.

Afin de mettre en cohérence l'exploitation des pâturages et du gîte du Belacker, Mme le Maire propose de mettre à disposition d'un membre de la société d'exploitation du gîte ces terrains par le biais d'une convention d'occupation précaire jusqu'à l'échéance de la DSP. Le preneur, Mme Adeline ILTIS, est à la fois membre de la société "Le Belacker" titulaire de ladite DSP et chef de l'exploitation agricole dite "Ferme du Belacker".

Lors de la Commission Communale Réunie du 10 octobre 2015, considérant que les terrains du Belacker sont assimilés à des hautes-chaumes et que l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2015 fixe le loyer minimum à 1,19 € par hectare et le loyer maximum à 42,39 € par hectare, il a été proposé de fixer le loyer à 12 € par hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de louer à Mme Adeline ILTIS la parcelle située sur le ban communal de Moosch, lieu-dit Belacker, cadastrée section 26 n° 1, d'une superficie de 34 ha, pour un fermage annuel de 408 € (soit 12 € / ha / an) répartis au prorata de la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 août 2018,
- **décide** que les locations donneront lieu à un bail précaire jusqu'à échéance de la DSP en cours,
- **autorise** Mme le Maire à signer le bail précaire.

POINT N° 5 – Amélioration paysagère et pastorale au Huselberg

A) Extension du fermage et signature d'un nouveau bail

M. Robert LUTTRINGER, titulaire d'une autorisation d'exploiter et d'effectuer des travaux d'amélioration pastorale au lieu-dit Winkel, section A, sur une partie des parcelles n° 366 et n° 1586, d'une surface de 13 ha 60 a, a sollicité la Commune afin de pouvoir poursuivre l'ouverture des paysages et d'étendre ses pâtures en y ajoutant une surface supplémentaire de la parcelle n° 366.

Considérant que le bail dont M. LUTTRINGER est titulaire est échu, Mme le Maire propose la conclusion d'un nouveau bail en y intégrant une partie basse de la parcelle n° 366 d'une surface de 3 ha 40 a.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le renouvellement et l'extension de ce bail,
- **fixe** le montant de la location à 10 € / ha / an, actualisable selon l'indice départemental des fermages,
- **autorise** Mme le Maire à signer les documents s'y rapportant.

B) Ouverture du point de vue sur Fellingring

Compte tenu des réunions du 8 octobre 2014 et du 24 mars 2015 en présence de M. Robert LUTTRINGER et de Mme Catherine PREVOST, agent de développement Paysage Agriculture et Patrimoine de la Communauté de Communes de Saint-Amarin, concernant la poursuite de l'ouverture paysagère du Huselberg,

Compte tenu du chiffrage réalisé par VALORIBOIS pour effectuer les travaux et de la faible valeur marchande du bois productible,

Compte tenu de l'avis de l'ONF - filière bois considérant que l'accès à la parcelle rend trop onéreux l'exploitation,

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission Communale Réunie du 10 octobre 2015,

Mme le Maire propose d'autoriser M. Robert LUTTRINGER à abattre les arbres dans le secteur du point de vue donnant sur Fellingring et de valoriser lui-même le bois ainsi produit, en rémunération des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'ouverture paysagère du secteur du point de vue donnant sur Fellinging,
- **autorise** M. Robert LUTTRINGER à abattre et à valoriser lui-même le bois, en contrepartie des travaux réalisés.

C) Projet d'amélioration pastorale

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de défrichement envisagé sur la partie basse du Huselberg. Cette opération consisterait à une remise en état d'un secteur partiellement déboisé en 2013 actuellement en friche et l'abattage d'une partie boisée attenante, afin de dégager de nouvelles surfaces de pâturage.

Mme le Maire précise que ces travaux feraient l'objet d'un projet d'amélioration pastorale (avec maîtrise d'ouvrage communale) réalisé dans le cadre du GERPLAN et susceptible d'être financé à hauteur d'un taux maximal de 80 %.

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'avis favorable de la Commission Communale Réunie du 10 octobre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le démarrage du projet d'ouverture paysagère d'un secteur de la parcelle cadastrée section A n° 366 au lieu-dit Winkel, d'une surface de 3 ha 40 a,
- **donne** son accord de principe sur l'engagement d'une procédure d'amélioration pastorale sur ce terrain,
- **autorise** Mme le Maire à signer tout document relatif à cet engagement.

D) Constitution des lots de bois

Au préalable du projet d'amélioration pastorale et afin de valoriser le bois présent au lieu-dit Winkel, section A, sur une partie de la parcelle n° 366, Mme le Maire suggère de constituer des lots de bois vendus sur pied, à proposer à la vente auprès des habitants de la Commune.

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission Communale Réunie du 10 octobre 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la constitution de lots de bois sur la parcelle à défricher mentionnée ci-dessus,
- **approuve** la proposition et la vente de ces lots de bois sur pied au prix de 10 € les 10 stères, à condition que les habitants candidats à ces lots soient outillés afin de mener à bien et en toute sécurité ces coupes,
- **approuve** le tirage au sort des lots de bois en cas de candidats multiples,
- **charge** M. Gérard STERKLEN, adjoint chargé de la forêt, du marquage et du martelage de ces lots.

POINT N° 6 – Implantation définitive de l'écluse et demande de subvention

M. Raymond AST, adjoint chargé de la sécurité, rappelle les différentes réunions du 19 mai 2015 et du 10 juillet 2015 avec l'Unité Routière de l'arrondissement de Thann qui ont abouti à plusieurs expérimentations d'une double écluse à la sortie du village, en direction de Mollau.

L'efficacité de ce dispositif a pu être mesurée grâce aux restitutions des enregistrements des radars pédagogiques.

Aussi, la Commission Sécurité du 19 octobre 2015 a émis un avis favorable à l'implantation définitive de l'écluse dans la configuration du second essai.

Les crédits sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention,

- **approuve** l'implantation d'une double écluse à la sortie du village, en direction de Mollau,
- **autorise** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches auprès du Conseil Départemental afin de faire valider cette installation,
- **autorise** Mme le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

POINT N° 7 – Arpentage rue des Mésanges

Suite au courrier de M. Benoît WEBER demandant la consolidation du chemin d'accès à sa propriété sise 7 rue des Mésanges (résidence secondaire), il a été constaté que la voie d'accès au 5 rue des Mésanges ainsi que le chemin rural dit "Blumweg" permettant l'accès au 7 rue des Mésanges ne sont pas matérialisés sur le cadastre.

Ce point a été évoqué lors de la Commission Urbanisme des 14 septembre 2015 et 3 octobre 2015. Elle propose de faire réaliser le bornage et l'inscription au cadastre de la portion de voirie menant au 5 rue des Mésanges et de la portion du chemin rural dit "Blumweg" menant au 7 rue des Mésanges, inexistantes à ce jour, sur une largeur de 4 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **valide** l'arpentage proposé par la Commission Urbanisme,
- **charge** M. Claude LENDARO, adjoint à l'urbanisme, de faire arpenter ces voies,
- **décide de rajouter** ces voies à la voirie communale.

POINT N° 8 – Dotation globale de fonctionnement : réactualisation de la longueur de la voirie communale

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

POINT N° 9 – Décision modificative n° 2 – budget principal

Afin de pouvoir procéder au mandatement du fonds de péréquation des recettes fiscales communales, Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

<u>Recette</u>		
CH 011		
752	revenus des immeubles	+ 1 200 €
<u>Dépense</u>		
CH 014		
73925	FPIC	+ 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **vote** la décision modificative n° 2.

POINT N° 10 – Vente de l'ancienne caserne des Sapeurs-pompiers

Par délibération du 20 février 2015, point n° 16, l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers a été mise en vente pour une estimation de 48 000 €.

Faute d'acquéreur, le Service des Domaines a effectué une nouvelle estimation en date du 17 septembre 2015. Aussi, le Conseil Municipal doit délibérer sur la base de la nouvelle valeur qui s'élève à 30 000 €.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à :

- **signer** le compromis de vente,
- **signer** l'acte de vente en cas d'aboutissement du compromis.

POINT N° 11 – DIVERS

A. Vœux du Nouvel An

La réception des vœux du Nouvel An est fixée au samedi 9 janvier 2016 à 18 h à la Salle Polyvalente. Une proposition est faite de partager la galette des rois.

B. Concert de Noël

Un concert de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 20 h à l'église donné par les Petits Chanteurs de Thann.

Suite à la Commission Communication du 26 octobre 2015 et étant donné que cela participe au lien social dans le village, Mme le Maire propose que cette animation soit prise en charge par la Commune, à savoir le cachet de 500 € pour les Petits Chanteurs et environ 50 € pour la SACEM ainsi que le vin chaud et les gâteaux. Ces derniers seront vendus au profit du Conseil de Fabrique pour financer le chauffage de l'église.

C. Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Les Conseillers Municipaux peuvent s'inscrire pour effectuer une permanence au bureau de vote.

D. EcoSacs

La distribution des EcoSacs est programmée les vendredi 15, samedi 16 et lundi 18 janvier 2016.

Les Conseillers Municipaux disponibles peuvent s'inscrire sur le planning.

E. Plate-forme de déchets verts

La plate-forme de déchets verts sera fermée à compter du 30 novembre 2015. Cependant, si les conditions météorologiques le permettent, la clé pourra être récupérée au secrétariat de la mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

F. Interventions diverses

Mme Clélia RODRIGUES rappelle qu'il faudrait renouveler l'appel à candidatures aux habitants du village pour participer aux différentes commissions communales. Mme le Maire indique que cela sera fait dans un prochain Flash info.

M. Raymond AST fait savoir au Conseil Municipal que le chauffage de la Salle Polyvalente est en panne. Il attend un devis de réparation.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 20 h 20.